

220C0712
FR0000074072-FS0187

21 février 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 février 2020, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital (20 rue de Lausanne, Genève, 1201, Suisse), agissant pour le compte de la SICAV Quaero Capital Funds (Lux)¹, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 février 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir, pour le compte de ladite SICAV, 1 109 073 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

¹. Quaero Capital (Lux) agit en qualité d'« *investment manager* » de Quaero Capital Funds (anciennement dénommée SICAV Argos Funds), dont FundPartner Solutions (Europe) S.A. est administrateur et Pictet & Cie (Europe) S.A. est dépositaire.

² Sur la base d'un capital composé de 19 718 503 actions représentant 22 392 349 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.